



Agence MCA-Morocco

## DEMANDE DE DEVIS

Rabat, le 23 janvier 2023

**ACQUISITION DE DEUX VEHICULES 4x4 POUR LE COMPTE DE L'AGENCE MCA-MOROCCO AU PROFIT DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
N°: DD/SH/MCA-M/ LI-60/Compact PP-21**

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 460,5 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre un devis conforme aux spécifications requises pour **l'acquisition de deux véhicules 4x4 pour le compte de l'agence MCA-Morocco au profit du ministère de l'industrie et du commerce.**

**Le cadre du Bordereau des Prix Estimatifs et quantitatifs est en Annexe A.**

### Caractéristiques minimales exigées

N°	Désignation	Caractéristiques techniques
1	véhicules 4x4	<p>les caractéristiques minimales du véhicule 4x4 sont les suivantes :</p> <p>1) Motorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.0 TDI</li> <li>- Cylindrée : &gt; 1900 cm3;</li> <li>- Puissance : Min 150;</li> <li>- Transmission : 4x4</li> <li>- Boite à vitesse : DSG 7 rapports</li> <li>- Type de carburant : Energie diesel ;</li> <li>- Puissance fiscale : ≥ 8 cv</li> </ul> <p>2) Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systèmes ESP, ABS, ASR, EDS, MSR et stabilisation d'attelage</li> <li>- Airbags pour conducteur et passager avant</li> <li>- Airbags de tête pour passagers avant et arrière y compris airbags latéraux à l'avant</li> <li>- Régulateur / limiteur de vitesse</li> </ul> <p>3) Éléments intérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection du profil de conduite</li> <li>- Affichage contrôle de pression des pneus</li> <li>- Détecteur de pluie</li> <li>- Radio tactile</li> <li>- Miroirs de pare-soleil illuminés</li> <li>- Dimension coffre : &gt; 600 L</li> </ul> <p>4) Éléments extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétroviseur extérieur rabattables électriquement</li> <li>- Projecteurs avant à LED</li> <li>- Radars de stationnement av/ar</li> <li>- Jantes en alliage 17" Allumage auto des feux + coming home &amp; leaving home</li> </ul>

#### 1. Documents à fournir dans l'offre

Vous êtes invités à soumettre un devis **signé et cacheté** pour la fourniture **des véhicules** conformément aux caractéristiques listées ci-dessus.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et peut être accompagné par des Brochures/Photos/Descriptions permettant l'évaluation de votre offre. Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

<b>Devise</b>	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD).
<b>Date de livraison requise*</b>	Un mois au maximum après la réception de l'ordre de service
<b>Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)</b>	Au moins 12 mois
<b>Période de validité de votre devis de chaque lot</b>	90 jours



<b>Devis à soumettre via :</b>	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 6 de la présente demande de devis.
--------------------------------	---

\*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser le maximum d'un mois à partir de la date de réception d'un Bon de Commande signé de la part de l'Agence MCA-Morocco.

L'offre devra contenir aussi l'engagement pour assurer le service après-vente conformément au modèle présenté à l'annexe E.

Dans le cas où votre devis est sélectionné, à la suite de la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, vous seriez demandé à fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB

## **2. Conditions de livraison et de réception**

**Les véhicules** seront livrés à l'état neuf, en état de marche et équipés de tous accessoires au lieu indiqué à l'annexe C.

Le délai de livraison ne doit pas dépasser un mois à compter du lendemain de la réception d'un courriel de notification de la part de l'Agence MCA-Morocco.

La livraison des véhicules se déroulera sur les lieux indiqués à l'annexe C en présence des représentants dûment habilités du Maître d'Ouvrage et du fournisseur après avoir effectué des vérifications qualitatives destinées à constater que les véhicules répondent bien aux spécifications exigées par ce marché.

Les livraisons seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.

La réception provisoire sera prononcée si l'Agence MCA-Morocco confirme par un PV de réception que le fournisseur a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications et les essais auront été déclarés satisfaisants.

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

## **3. Garantie**

Le Fournisseur déclare et garantit que le bien est neuf, qu'il n'a jamais été utilisé et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.



Le délai minimum de garantie exigé est au moins de douze mois.

Ces délais commenceront à courir à partir de la date de réception des véhicules prononcée par l'Agence MCA-Morocco.

La garantie devra inclure :

- L'entretien et la maintenance préventive des véhicules exclusivement chez la maison mère du constructeur pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt des véhicules défectueux, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des véhicules objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- Le remplacement des véhicules livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

#### **4. Attribution des offres :**

Les offres devront répondre aux critères suivants :

- a) Critères de conformité avec les besoins exprimés (Description et spécifications/Caractéristiques minimales exigées/Conditions) dans le tableau ci-dessus.
- b) Critère financier

Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité.

#### **5. Conditions de paiement :**

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco » :

<b>Paiement *</b>		<b>Pourcentage</b>
<b>2</b>	<b>A la réception des véhicules</b>	<b>Après réception et présentation de l'acceptante note signée par l'Agence MCA-Morocco</b>  <b>100%</b>

**(\*) les modalités de paiement peuvent être négociés avec le fournisseur retenu**



**6. Date limite de dépôt des offres :**

Votre devis doit être soumis au plus tard le **02 février 2023 avant 23h00** suivant le lien dropbox suivants : <https://www.dropbox.com/request/Z3sKj9sZA9zFfPQU6Vu4>

En vous priant d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

**Mme Malika LAASRI**

**Directrice Générale  
Agence MCA-Morocco**

Agent de passation des marchés  
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco,  
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de  
l'Education-Formation.  
Avenue Allal EL FASSI - Madinat AL IRFANE, Hay Riad  
Rez-de-Chaussée, Rabat- Maroc  
[procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma)



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

**ANNEXE A : Bordereau des prix**

**Lot unique : Véhicules 4x4**

N°	Descriptions et Spécifications	Quantité/Unité	Prix unitaire en MAD ou USD, hors TVA et hors DD	Prix total en MAD ou en USD, hors TVA et hors DD
1	Véhicules 4x4	2		
3	Frais d'immatriculations	2		
<b>PRIX TOTAL HTVA et Hors droits de douanes (Dirhams marocains ou Dollars américains)</b>				

## **ANNEXE B : Conditions générales du Bon de commande**

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur fournit une garantie Fabricant pour une période d'au moins 12 mois garantissant que, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur.
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
  - 8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à un millième (1‰) du montant total du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total.  
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande.
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
  - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
  - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions (Non applicable).

**13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.

**14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.

**15. FACTURATION.** Le Fournisseur présentera après la livraison et acceptation par les ARM signées sa facture pour un paiement de 100% du montant du marché.

**16. PAIEMENT.** MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

**17. REPARATIONS.** Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.



**ANNEXE C**

**Lieux de livraison**

<b>N° du Projet</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Adresse</b>
		Dans les locaux du concessionnaire retenu

**ANNEXE D : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL**

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X .....

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la Demande de Devis n° ..... et conclu avec le fournisseur .....

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le représentant de l'Agence MCA-Morocco :

.....

- Le(s) représentant(s) de l'entité bénéficiaire :

.....

**Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés**

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Fait à ....., le : .....

***Cachet et signature du Fournisseur***

***Cachet et signature du***

**Annexe E :**  
**MODELE D'ENGAGEMENT**  
**POUR ASSURER LE SERVICE APRES VENTE**

Je soussigné, ....., agissant au nom et pour le compte de la société .....,  
« adresse »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

Après avoir pris connaissance des prestations exigées par le cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offres .....en matière de service après-vente.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les conditions d'exécution de ces prestations, je m'engage à assurer le service après-vente pour le marché ..... Aussi bien pendant la période de garantie qu'ultérieurement et ce, conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et à la proposition faite dans mon offre financière.

Afin de faciliter l'analyse technique de la documentation, le candidat est tenu de répondre aux spécifications demandées dans l'ordre, de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible ;